

Faits saillants – Modifications au Guide de cohabitation

Contribution importante des citoyens à la réflexion et aux travaux du Groupe de travail : Le Guide de cohabitation est ajusté en conséquence

Le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation* à Malartic dresse ici les faits saillants des modifications apportées au *Guide de cohabitation* depuis les séances d'information et de consultation publique du 15 mai 2016. Le Groupe de travail s'était engagé à améliorer le contenu à la suite des commentaires reçus des citoyens, des parties prenantes et des experts et en fonction des études et analyses réalisées.

Les modifications ainsi que les modalités spécifiques du Guide de cohabitation seront expliquées en détail aux citoyens durant les journées « portes ouvertes » qui auront lieu du 2 au 19 août 2016. La mise en application du Programme aura lieu dès le 1^{er} septembre 2016.

Principales modifications apportées au Programme d'acquisition de propriétés	
AVANT - Proposition préliminaire (15 mai 2016)	MAINTENANT - Améliorations intégrées (juillet 2016)
Utiliser le critère de vulnérabilité afin de prioriser les demandes citoyennes	La notion de vulnérabilité a été retirée. L'acquisition est possible pour l'ensemble des résidents de la Zone A possédant une résidence principale
Créer une commission indépendante afin d'effectuer la priorisation des demandes	Avec le retrait du concept de vulnérabilité, le concept de commission a été mis de côté
Considération de la désuétude économique potentielle	Le concept de désuétude économique a été mis de côté après confirmation qu'il n'y pas véritablement de désuétude économique entre la Zone A et la Zone B
Délais associés à la vente d'une propriété plus longs en utilisant le Programme qu'en mettant sa propriété en vente sur le marché à la valeur marchande	En retirant le concept de commission, les délais sont réduits de façon substantielle
Les locataires ne pouvant plus cohabiter avec MCM n'étaient pas inclus au Programme	Un montant pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ pourrait être donné aux locataires souhaitant déménager à l'extérieur de la Zone A
Le Programme d'acquisition est complexe dans son application	Le Programme d'acquisition a été ajusté et simplifié et représente maintenant des lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic

Le Programme d'acquisition favorise la non-cohabitation au lieu de la cohabitation	Les membres du GT se sont engagés à travailler de concert, avec les acteurs du milieu, dans le développement et la mise en œuvre d'une vision de revitalisation du quartier sud en visant à répondre à cet enjeu de cohabitation et d'équité pour faire des citoyens du quartier sud des gagnants d'y habiter
Ne traite pas de l'enjeu d'équité entre les citoyens actuels du quartier sud et ceux ayant vendu à Osisko	
Mise en place d'une Politique « on brise, on paie » afin de compenser les citoyens pour des bris où MCM serait démontrée responsable	La Politique « on brise, on paie » a été questionnée par le GT et sera révisée conjointement par le CSCM et MCM. En parallèle, la vision de revitalisation inclurait notamment un volet spécifique aux résidences
Aucun mécanisme pour gérer les cas particuliers, les cas d'espèce	Un comité de révision composé d'un membre de la Ville de Malartic, du CSCM et de MCM sera formé afin d'analyser de façon non-nominative les situations particulières qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en application du Guide
Les objectifs du Programme ne cadrent pas avec les besoins citoyens	L'objectif reformulé lié aux acquisitions est de pouvoir garantir aux citoyens l'acquisition de leur propriété à la valeur marchande
Mise en œuvre du Programme suivant la fin de la période de commentaires du 31 mai, sans retour à la population	Ajout de « portes ouvertes » pour informer et échanger directement avec chaque citoyen intéressé entre le 2 et 19 août 2016
Date précise de mise en œuvre inconnue	1 ^{er} septembre 2016
La mise en œuvre du Guide pourrait elle-même générer du stress et des inquiétudes chez des citoyens du quartier sud	MCM va rendre accessible aux citoyens du quartier sud de Malartic son programme d'aide aux employés. Des rencontres avec les tables de concertation locales seront organisées en septembre afin d'informer les différentes clientèles et les référer aux ressources d'aide de la communauté. Une « boîte à outils » référant aux ressources d'aide de la communauté sera élaborée par MCM et mise à la disposition des citoyens

Principales modifications apportées au Programme de compensations des impacts	
AVANT - Proposition préliminaire (15 mai 2016)	MAINTENANT - Améliorations intégrées (juillet 2016)
Montants des compensations pour les impacts matériels et les inconvénients calculés sur la base d'une propriété où résidaient 2 citoyens majeurs	Montants des compensations pour les inconvénients calculés sur une base individuelle pour les citoyens mineurs (enfants) et majeurs de Malartic
Propriétaires de logements locatifs ne recevaient aucun montant pour les impacts matériels associés à la génération de poussière	Montant spécifique associé au lavage de vitres scindé en deux, soit 50 % au propriétaire et 50 % au locataire